

**Séance du jeudi 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 23/01/2025

Le jeudi 30 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice : 17</b>	<b>Présents :</b> Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Présents : 14</b>	
<b>Représentés : 2</b>	
<b>Absents et excusés : 1</b>	<b>Représentés :</b> Peggy AMALBERT représentée par Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe RAYNAUD représenté par Martine GRANET
<b>Pour : 16</b>	<b>Excusés :</b> Gérard ASSEMAT
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jérôme MAGRE

---

**Délibération n°DE\_2025\_04**

**Objet : Présentation rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de la Communauté d'Agglomération doit adresser chaque année aux Maires de chacune des communes membres un rapport d'activité retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire devant son Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle sont entendus les délégués de la commune au sein de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal

**PREND** acte de la production et de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre de l'année 2023.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 07/02/2025

Le/La secrétaire  
Jérôme MAGRE



Date de transmission de l'acte: 03/02/2025

Date de reception de l'AR: 03/02/2025

081-218100469-DE\_2025\_04-DE

A G E D I